

# DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017

BUDGET DES ACTIVITES ANNEXES AU SERVICE EXTERIEUR DES  
POMPES FUNEBRES

CONSEIL MUNICIPAL  
DU 8 FEVRIER 2017

Conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales modifié par la loi n°2015-911 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le maire présente au conseil municipal un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce débat porte sur le budget communal et permet d'informer les élus sur la situation économique et financière de la ville afin d'éclairer leur choix lors du vote du budget primitif.

En 2002, dans le cadre de la reprise technique des concessions du cimetière communal, la ville a prévu la réfection, l'entretien et la commercialisation de caveaux. Cette activité annexe au service extérieur des pompes funèbres n'est pas une mission de service public prévue à l'article L2223-19 du code général des collectivités territoriales.

Cependant, la ville peut, le cas échéant, réaliser ces prestations considérées comme des activités d'intérêt public connexes à l'exercice du service extérieur des pompes funèbres.

Ces opérations sont retracées dans un budget annexe du service extérieur des pompes funèbres.

Pour 2017, il y a lieu de prévoir les opérations suivantes :

- Affectation du résultat de l'exercice antérieur d'un montant de 5 833,32 € (compte 1068),
- Report du déficit d'investissement de € (247 687,08 compte 001),
- Inscription d'une recette pour vente de caveaux de 241 853,76 € (compte 70311)
- Virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement : 241 853,76€  
(compte 023).